

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CF343

présenté par

M. Clouet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre-noir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Les dispositions du présent alinéa ne s'appliquent pas aux infirmiers, tels que définis à l'article L4312-1 du code de la santé publique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

« Par cet amendement de repli, nous proposons que cette odieuse réforme des retraites ne s'applique pas aux infirmières.

C'est un métier à 80 % occupé par des femmes. Mais l'espérance de vie d'une infirmière est de 78 ans, soit sept années de moins qu'une femme en France !

Les conditions de travail des infirmières se sont profondément dégradées. D'abord, on constate un doublement de la charge de travail infirmier en 10 ans, du fait de la réduction de la durée moyenne de séjour (DMS) et du développement des alternatives à l'hospitalisation. Les infirmières doivent administrer un maximum de soin en un minimum de temps aux patients. L'environnement de travail est difficile : elles travaillent en horaires décalés, de nuit, le week-end... C'est aussi un travail physiquement exigeant lorsqu'il s'agit de patients alités et la charge émotionnelle est forte.

Plusieurs services d'urgences ont fermé ces derniers mois, leur équipe médicale étant en burnout. Moins spectaculaire mais révélateur des conditions de travail des infirmières, le chiffre de 30 % des nouveaux professionnels abandonnant leur métier dans les cinq ans après l'obtention de leur diplôme.

Le Gouvernement refuse de reconnaître la pénibilité de cette profession. Qu'il permette au moins aux infirmières de ne pas travailler deux ans de plus dans de telles conditions. »